

Les deux «testimonia» ps.-basiliens du florilège de Jean Maron

Voici un demi-siècle que Marcel Richard, à qui l'étude des florilèges et des chaînes patristiques doit tant de découvertes, réussissait à repérer la source de deux «testimonia» latins attribués à Basile de Césarée. Le premier se trouve dans l'annexe d'une lettre adressée par le pape Léon à l'empereur du même nom, le 17 août 458, en défense du dogme de Chalcédoine, et le second dans les *Exempla sanctorum Patrum*, compilés à Constantinople, en 519, par un moine «scythe» néochalcedonien anonyme¹. Leurs lemmes respectifs se lisent : «item sci Basilii epi Cappadocis» et : «item eiusdem ex sermone de incarnatione Domini»². Eduard Schwartz avait déjà rapproché l'un de l'autre ces deux fragments, rebelles à toute identification basilienne, en les supposant extraits d'une même homélie latine sur l'incarnation, qui aurait circulé à Rome sous le nom de l'évêque de Césarée dès la première moitié du V^e siècle³. Richard confirma partiellement cette intuition en montrant que les deux

1 M. RICHARD, *Testimonia sancti Basilii*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 33, 1937, pp. 794-796, repris dans *Opera minora*, t. 2, Turnhout, 1977, n° 54, sans remarque dans l'appendice, p. VIII. Les références sont à LÉON, *Epist.* 104, éd. E. SCHWARTZ (*Acta Conciliorum Oecumenicorum*, t. II, 4), Berlin, 1932, p. 125 et au traité d'INNOCENT DE MARONÉE *Sur la formule théopaschite*, éd. *ibid.* (t. IV, 2), Strasbourg, 1914, p. 95. Cette seconde indication provient d'une étrange distraction de Richard, car le florilège d'Innocent s'arrête à la p. 74 de l'édition de Schwartz, où commencent les *Exempla*, réédités par F. GLORIE dans le *Corpus Christianorum*, ser. lat., t. 85, Turnhout, 1972, cf. l'extrait ps.-basilien n° 87, 993-1003, pp. 127-128, avec quelques variantes, d'après Rufin, vis-à-vis de l'édition de Schwartz, p. 95, 25-32. Pour la date et le lieu de compilation du florilège anonyme (cf. *Clavis Patrum Latinorum*, n° 654), nous suivons B. ALTANER, *Zum Schrifttum der «skythischen» (gotischen) Mönche. Quellenkritische und literarhistorische Untersuchungen*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. 72, 1953, p. 570. Richard a tacitement corrigé son erreur dans ses *Notes sur les florilèges dogmatiques du V^e et du VI^e siècles*, dans *Actes du VI^e Congrès international d'Études byzantines*, t. 1, Paris, 1950, p. 312 et *Les florilèges diphysites du V^e et du VI^e siècles*, dans A. GRILLMEIER et H. BACHT (éd.), *Das Konzil von Chalkedon. Geschichte und Gegenwart*, t. 1, 1^{re} éd., Würzburg, 1952, p. 746, respectivement repris dans *Opera minora*, t. 1, Turnhout, 1976, nos 2 et 3. M. BREYDY (*infra*, n. 37), p. 77, n. 30, répète cette erreur et distingue le florilège d'Innocent de celui des *Exempla*!

2 Éd. E. SCHWARTZ, *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, t. II, 4, p. 125, 1, avec l'apparat et t. IV, 2, p. 95, 25.

3 E. SCHWARTZ, *Codex Vaticanus gr. 1431. Eine antichalkedonische Sammlung aus der Zeit des Kaisers Zeno (Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, philos.-histor. Kl., 32, 6)*, Munich, 1927, p. 140.

«testimonia» proviennent d'un même chapitre de la version du Περὶ ἀρχῶν d'Origène par Rufin d'Aquilée⁴.

Le patrologue français ne s'interrogeait pas encore, en 1937, sur la manière dont le texte origénien avait été attribué à Basile, mais la réponse à cette question, en même temps que la pleine confirmation de la conjecture de Schwartz, fut apportée dix ans plus tard, par celui qui était encore Dom David Amand de Mendieta⁵. Ce dernier redécouvrit, en effet, aux ff. 109^v-115^v d'un manuscrit de Vérone du VI^e siècle, le *Parisinus lat. 10593*, sous le lemme: «de incarnatione dni», tout le chapitre du *De principiis* dont proviennent les deux extraits ps.-basiliens des florilèges latins. Le compilateur du recueil avait intercalé cette pièce entre cinq homélies exégétiques et morales de Basile dans la version de Rufin et la préface du même aux mêmes. La dernière mention de Basile intervient au f. 93^r, à la fin de l'homélie sur «Attende tibi», tandis que la préface, f. 116^r, commence par les mots: «Sancti Basili Caesareae Cappadociae episcopi»⁶. Le chapitre origénien se trouvait ainsi comme inclus dans un recueil d'homélies basiliennes, et son attribution à l'évêque de Césarée à titre de «sermo de incarnatione» en devenait pratiquement inévitable. On peut donc supposer que le pape Léon, puis le compilateur anonyme des *Exempla*, puisèrent chacun leur «testimonium» dans un ancêtre du manuscrit de Vérone, en tombant naturellement dans la piège de la fausse paternité⁷.

En même temps qu'il identifiait la source des deux fragments latins ps.-basiliens, M. Richard signalait que le premier se trouve partiellement cité en grec, et rapporté à l'*Adversus Eunomium* de Basile, dans le *Contra Monophysitas* de Léonce, dans le traité d'Éphrem d'Antioche contre les moines théopaschites orientaux, connu par la *Bibliotheca* de Photius, et, à deux reprises, dans un florilège maronite traduit par F. Nau, le *Libellus fidei* de Jean Maron, déjà

4 M. RICHARD, p. 796; ORIGÈNE, *De Principiis*, II, 6, 2 et 3, éd. P. KOETSCHAU (*GCS*, 22), Leipzig, 1913, p. 141, 5-15 et pp. 142, 12-143, 6; éd. H. CROUZEL et M. SIMONETTI (*Sources chrétiennes*, 252), Paris, 1987, p. 312, 65-78 et pp. 314, 100-316, 122.

5 D. AMAND, *Une ancienne version latine inédite de deux homélies de saint Basile*, dans *Revue bénédictine*, t. 57, 1947, p. 21, n° 10; M. RICHARD, *Notes sur les florilèges et Les florilèges diphyssites* (*supra*, n. 1). D. Amand identifiait correctement le texte d'Origène sans faire référence à la note de RICHARD, *Testimonia* (*supra*, n. 1).

6 D. AMAND, p. 20, n° 8 et p. 21, n° 11.

7 L'«incipit» de la préface de Rufin est à peu près identique au lemme du premier des fragments basiliens dont le *De incarnatione* constitue le quatrième dans les *Exempla*: «Sancti Basili episcopi Caesareae Cappadociae», éd. E. SCHWARTZ (*supra*, n. 2), p. 95, 10 (n° 94). Le compilateur de ce florilège citait d'ailleurs le *De incarnatione* ps.-basilien après l'homélie basilienne *De fide*, suivant l'ordre des pièces du manuscrit de Vérone, cf. D. AMAND, p. 21, n° 9 et 10 et M. HUGLO, *Les anciennes versions latines des homélies de saint Basile*, dans *Revue bénédictine*, t. 64, 1954, p. 130. La preuve décisive de l'origine des deux fragments, qui présentent sept variantes, dont trois omissions caractéristiques, vis-à-vis du *De principiis* de Rufin, ressortira de leur confrontation avec le texte, encore inédit, du *Parisinus lat. 10953*, f. 109^v-115^v.

décrit par J.S. Assemani⁸. Richard remarquait, à ce propos, que, «le faux ayant été opéré sur la traduction de Rufin, il est évident que le texte grec [...] n'est qu'une rétroversion», mais il avouait ignorer «comment ce morceau a pu être rattaché au *Contra Eunomium* par les Grecs»⁹.

Le patrologue français avait manifestement raison de postuler la dépendance du grec vis-à-vis du latin. En effet, non seulement les citations de Léonce, d'Éphrem et de Jean s'inscrivent à l'intérieur du «testimonium» cité par le pape Léon, mais la comparaison du membre de phrase «propter quod cum omni metu et reverentia» chez ce dernier avec «διὸ μετὰ πάσης ἀγωνίας τε καὶ εὐλαβείας» chez Éphrem d'Antioche trahit une mauvaise compréhension de «metus» par le traducteur grec: c'est peut-être «φόβος», mais probablement pas «ἀγωνία», que portait le texte perdu d'Origène¹⁰.

On sait que la lettre de Léon à son homonyme l'empereur reçut à Constantinople une traduction grecque très soignée, que déjà le patriarche d'Alexandrie Timothée Aelure pouvait utiliser dans sa *Réfutation du concile de Chalcédoine*: le fait qu'aucune version grecque du florilège annexe ne se soit conservée n'implique donc pas que celui-ci n'ait pas été traduit avec la lettre¹¹. La coïncidence textuelle du témoignage ps.-basilien chez ses deux témoins grecs Léonce et Éphrem postule d'ailleurs normalement une même version préexistante, à moins que le second de ces auteurs ne dépende directement du premier¹².

8 M. RICHARD, p. 795; LÉONCE, *Contra Monophysitas* (*Clavis Patrum Graecorum*, n° 6917), éd. A. MAI, dans *PG*, t. 86, c. 1821 A 8-12; ÉPHREM (*Clavis Patrum Graecorum*, n° 6908), chez PHOTIUS, *Bibliothèque*, cod. 229, éd. R. HENRY, t. 4 (*Bibliothèque byzantine*), Paris, 1965, p. 161, 17-21; JEAN MARON, *Libellus fidei*, éd. F. NAU, *Opusculs maronites*, t. 1, Paris, 1899, pp. 1-26 (texte syriaque d'après le *ms. Paris syr. 203*) et pp. 14-45 (version française, reproduite dans *ROC*, t. 4, 1899, pp. 188-219); J.S. ASSEMANI, *Bibliotheca Orientalis*, t. 1, Rome, 1719, pp. 513-517 et, tout récemment, M. BREYDY, *Geschichte der Syro-Arabischen Literatur der Maroniten vom VII. bis XVI. Jahrhundert* (*Forschungsberichte des Landes Nordrhein-Westfalen*, 3194), Opladen, 1985, pp. 111-122, qui recense 13 manuscrits, dont il a préparé l'édition critique pour le *CSCO*. Nous évitons d'entrer dans la question du ou des Léonce, qui est loin d'être résolue, cf. les critiques récemment adressées à la théorie de M. Richard par I. FRÅCEA, 'Ο Λεόντιος Βυζάντιος. Βίος καὶ Συγγράμματα. (Κριτική θεώρηση), Athènes, 1984.

9 M. RICHARD, p. 796, n. 5 et 6.

10 LÉON, *Epist.* 104, éd. E. SCHWARTZ, *Acta Conciliorum Œcumenicorum*, t. II, 4, p. 125, 6-7; ÉPHREM, d'après PHOTIUS, cod. 229, éd. R. HENRY, t. 4, p. 161, 18-19. Ce membre de phrase n'est pas repris par Léonce.

11 La version grecque, qui se trouve, entre autres, en appendice de la collection hénotique du *ms. Vatic. gr. 1431*, a été éditée par E. SCHWARTZ (*supra*, n. 3), pp. 56-72, n° 75; cf. pp. 127-128. Timothée Aelure élabora la seconde édition de son grand ouvrage polémique durant son exil en Chersonèse (460-475), cf. A. SCHÖNMEYER, *Zeittafel zur Geschichte des Konzils von Chalkedon*, dans A. GRILLMEIER et H. BACHT (*supra*, n. 1), t. 2, 2^e éd., Wurzburg, 1962, pp. 954-955.

12 La teneur des deux textes est identique, à ceci près que Léonce, ou sa source, résume le membre de phrase initial qui vient d'être cité par «ἐκ τούτου», *PG*, t. 86, c. 1821, B 8; cf. *infra*, n. 14-15.

Mais c'est surtout l'indication d'un «chapitre quatre-vingt» de l'*Adversus Eunomium* qui étonne dans le florilège maronite, car les trois premiers livres du traité de Basile n'ont jamais comporté de «capitulatio», et celle des deux livres suivants, ps.-basiliens, ne comptait que trente-cinq ou trente-quatre chapitres¹⁸.

18 Cf. G.-M. DE DURAND, *État de la tradition du Contre Eunome*, dans BASILE DE CÉSARÉE, *Contre Eunome*, éd. B. SESBOÜÉ (*Sources Chrétiennes*, 299), Paris, 1982, pp. 98-123. Pour les 35 chapitres du texte grec reçu, cf. W. M. HAYES, *The Greek Manuscript Tradition of (Ps.) Basil's Adversus Eunomium Books IV-V*, Leyde, 1972, pp. 2-3. Dans la version syriaque du *ms. Brit. Libr., Or. 8606*, f. 54^r ss., certains des 34 chapitres annoncés dans la « capitulation » ont été

Le fait que le *De incarnatione* cité sous le nom de Basile provienne en réalité du *De principiis* d'Origène retire à priori toute crédibilité au lemme du florilège maronite, de même d'ailleurs qu'aux autres lemmes, tant syriaque que grecs ou latins. La seule question qui se pose consiste plutôt à expliquer comment, après la spécification de l'écrit, a pu apparaître la précision d'un «chapitre quatre-vingt» du «traité de réfutation contre Eunome». L'explication nous paraît remonter au modèle grec, immédiat ou indirect, où l'abréviation «ΚΠ» pour «Καππαδόκης», suivant le nom d'Eunome, aurait été interprétée par erreur comme «κ(εφάλαιον) π'», c'est-à-dire: «ch. 80»¹⁹.

Peu après la seconde occurrence de l'extrait du *De incarnatione* ps.-basilien, on rencontre, dans le *Libellus fidei* de Jean Maron, un autre «testimonium» attribué à Basile et provenant du même contexte que l'extrait du *Contra Monophysitas* de Léonce, déjà signalé²⁰. L'exégèse de *Prov.* 8, 22 dans le IV^e livre de l'*Adversus Eunomium* se trouve fréquemment invoquée dans les polémiques christologiques des VI^e et VII^e siècles. Les quelque dix attestations que l'on en conserve se laissent ranger en trois groupes, selon la longueur du texte cité²¹. Jean de Césarée et Sévère d'Antioche représentent le fragment long (de εἰ ὁ θεός à σαρκί)²². Il fut introduit dans le débat christologique à propos de la distinction «notionnelle» des deux natures: en bon néochalcedonien, Jean estimait cette distinction compatible avec le dyophysisme, ce que

subdivisés par une numérotation marginale du texte, de manière à se monter au chiffre, secondaire, de 42, cf. J. LEBON, *Le pseudo-Basile (Adversus Eunomium, IV-V) est bien Didyme d'Alexandrie*, dans *Le Muséon*, t. 50, 1937, p. 71.

19 Il s'agit d'une simple hypothèse, vraisemblable mais non documentée, car si Eunome était bien cappadocien, cf. B. SESBOÛÉ (*supra*, n. 18), p. 145, n. 3, cette précision n'apparaît pas dans les titres des manuscrits connus du traité de Basile, cf. G.-M. DE DURAND (*ibid.*), p. 139.

20 Cf. *supra*, n. 13. Éd. F. NAU (*supra*, n. 8), p. 19, 5-8 (syr.) et p. 37 (version, = *ROC*, p. 211). M. BREYDY (*infra*, n. 37), pp. 80-81 le présente comme le §92 de sa prochaine édition critique, avec deux variantes vis-à-vis de l'édition de F. Nau: aj. ܠܠܝܢܐ après ܠܠܝܢܐ (p. 80, 7) et ܠܠܝܢܐ au lieu de ܠܠܝܢܐ (p. 81, 1), qui en est manifestement une corruption. Le même texte est reproduit dans la *Geschichte* (*supra*, n. 8), p. 233, avec la variante orthographique ܠܠܝܢܐ pour ܠܠܝܢܐ (p. 80, 6).

21 Ps.-BASILE, *Adversus Eunomium*, IV, 15, éd. J. GARNIER, dans *PG*, t. 29, c. 704, C 2-11. Les textes grecs et syriaques sont commodément rassemblés par M. BREYDY (*infra*, n. 37), pp. 78-81. Pour le grec, cf. nos remarques, *infra*, n. 74. Signalons ici que le texte présenté sous le nom de SÉVÈRE D'ANTIOCHE, *Contra Grammaticum*, III, 31, éd. J. LEBON (*CSCO*, t. 101/Syr. 50), Paris, 1933, pp. 117-118, et qui est en réalité une citation de Jean le Grammairien, a été reproduit avec beaucoup de négligence. Non seulement la ponctuation, syntactique et diacritique, de l'édition n'a pas été respectée (entre autres, lire ܐܘܬܐܪܝܬ ܕܥܝܢܐ, p. 80, 9), mais il convient de rectifier les erreurs suivantes à la p. 80: ajouter ܐܘܬܐܪܝܬ après ܐܘܬܐܪܝܬ (6) et lire ܐܘܬܐܪܝܬ au lieu de ܐܘܬܐܪܝܬ (7), ܐܘܬܐܪܝܬ au lieu de ܐܘܬܐܪܝܬ (8) et ܐܘܬܐܪܝܬ au lieu de ܐܘܬܐܪܝܬ (8). Pourquoi avoir corrigé l'édition, p. 81, 1, cf. cf. n. 18)?

22 JEAN, cité par SÉVÈRE, III, 31 (*supra*, n. 21) et SÉVÈRE lui-même, III, 7, éd. J. LEBON (*CSCO*, t. 93/Syr. 45), Paris, 1929, pp. 112, 27-113, 7 et III, 33 (*ibid.*, t. 102/Syr. 51), Paris, 1933, pp. 138, 29-139, 9; en II, 14 (*ibid.*, t. 111/Syr. 58), Louvain, 1938, p. 123, 3-4, Sévère ne cite qu'une phrase du même passage, et sans lemme précis.

conteste évidemment le monophysite Sévère, qui fait remarquer que, si «Basile» avait bien distingué les temps d'avant et d'après l'inhumanation du Verbe, il n'avait nullement divisé l'Emmanuel et deux natures²³. Le deuxième groupe de témoins, qui comprend le premier florilège du *Contra Nestorianos et Eutychianos* de Léonce et la profession de foi de l'empereur Justinien, atteste la citation la plus brève (de ληπτέον à λογιζόμενοι)²⁴, tandis que le troisième groupe, qui réunit le modèle du *Contra Monophysitas* de Léonce et le florilège de Jean Maron, fournit un texte intermédiaire (de ἐν πᾶσι δὲ τούτοις, omis par Léonce, à σαρκί)²⁵. Chez tous les compilateurs de ces deux derniers groupes, le témoignage ps.-basilien intervient dans un contexte antimonophysite²⁶. On se souviendra, par ailleurs, de ce que les deux seuls «testimonia» ps.-basiliens du *Libellus fidei* maronite se trouvent réunis dans le traité antimonophysite de Léonce, ce qui confirme que les deux représentants connus du troisième groupe appartiennent bien à une même tradition anthologique, tout en suggérant la dépendance du premier vis-à-vis d'un prototype du second²⁷.

Les lemmes dont les divers témoins indirects des livres IV et V de l'*Adversus Eunomium* affectent leurs extraits respectifs sont un auxiliaire précieux, mais d'utilisation délicate, pour l'histoire de la tradition manuscrite du traité ps.-basilien²⁸. Jean de Césarée et Sévère d'Antioche supposent respectivement des titres du type: «λόγος κατ' Εὐνομίου περὶ τοῦ, Ὁ Κύριος ἐκτίσέ με» et:

23 Cf. le titre de II, 14, p. 122, 23-25 et l'argumentation de SÉVÈRE, III, 7, pp. 107-116 et III, 31, pp. 117-118; cf. *infra*, n. 82.

24 Les florilèges du *Contra Nestorianos et Eutychianos* sont encore inédits. L'édition critique que prépare B. DALEY (cf. *Clavis Patrum Graecorum*, n° 6813) montrera si le «desinit» «λογιζόμεθα», au lieu du «λογιζόμενοι» du *Contra Monophysitas*, éd. A. MAI, dans PG, t. 86, c. 1821, A 10-11, ne provient pas d'une distraction de R. DEVREESE, *Le florilège de Léonce de Byzance*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. 10, 1930, p. 560, n° 22. JUSTINIENS *Edict über den rechten Glauben*, éd. E. SCHWARTZ, dans *Drei dogmatische Schriften Justinians (Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, philos.-hist. Kl., N.F., 18)*, Munich, 1939, p. 84, n° 24 (cf. *λογιζόμενοι*, 21!). C'est du texte de Justinien que dépend le II^e CONCILE DE SÉVILLE (a. 619), XIII, éd. J. VIVES, *Concilios Visigóticos e Hispano-Romanos (España Cristiana. Textos, 1)*, Madrid, 1963, p. 181. W. M. HAYES (*supra*, n. 18) ne l'a pas aperçu.

25 Cf. *supra*, n. 13 et 20.

26 Le commentaire du *Contra Monophysitas*, éd. A. MAI, dans PG, t. 86, c. 1821, A 12-B 7 explique que la distinction notionnelle des natures est une «ἀληθῆς νοητὴ θεωρία», impliquant «τὸ διάφορον τῶν ἐνωμένων». Celui de Justinien, éd. E. SCHWARTZ, p. 84, 9-12, souligne que la différence (διάφορα) des natures dont provient (ἐξ ὧν) le Christ implique leur nombre.

27 Cf. *supra*, n. 13: l'extrait dans le florilège maronite, plus long que celui que produit Léonce, ne peut dériver immédiatement de celui-ci.

28 Cf. W. M. HAYES (*supra*, n. 18), pp. 5-24; B. PRUCHE, *Didyme l'Aveugle est-il bien l'auteur des livres Contre Eunome IV et V attribués à saint Basile de Césarée?* dans L. LIVINGSTONE (éd.), *Studia Patristica*, 10 (*Texte und Untersuchungen*, 107), Berlin, 1970, pp. 152-154. M. BREYDY (*infra*, n. 37), p. 75 règle un peu vite la question en attribuant l'«imprécision» de la tradition du VI^e siècle à l'«indécision» de celle-ci: en réalité, chaque témoin suit une tradition déterminée, ou la corrige pour des raisons a priori déterminables.

«λόγος ἀντιρρητικός κατ' Εὐνομίου»²⁹. Tandis que ces deux auteurs, conservés en version syriaque, ne fournissent aucune subdivision de l'œuvre, les témoins grecs, qui produisent des titres plus ou moins développés, précisent également le numéro du livre cité: le I^{er} d'après le *Contra Monophysitas*, le III^e d'après le *Contra Nestorianos et Eutychianos*, le IV^e, plus justement, d'après l'empereur Justinien³⁰. La divergence dans les chiffres I et IV s'explique aisément par la confusion, courante en paléographie grecque, des onciales A et Δ³¹.

Le *Libellus fidei* syriaque est le seul à introduire l'extrait du IV^e livre de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien sous le lemme «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ», c'est-à-dire: «dans le (ou: un) livre des (ou: de) chapitres»³². Trois hypothèses se présentent à l'esprit pour rendre compte d'une manière plausible de ce titre insolite. Ou bien le compilateur, se souvenant de son autre fragment de «Basile», cité peu auparavant comme tiré du «chapitre quatre-vingt» de la réfutation d'Eunome³³, se contente de désigner l'extrait qu'il croit provenir du même ouvrage par le titre: «livre des chapitres»; mais alors pourquoi, au lieu

29 Cf. *supra*, n. 22; même type de lemme dans la version syriaque du *ms. Brit. Libr., Or. 8606*, cf. J. LEBON (*supra*, n. 18), p. 73. M. BREYDY (*infra*, n. 37), p. 84, n. 40 dénonce à juste titre la traduction «Oratio syllogismorum» que cet auteur donne au titre «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ», et qui a porté W.M. Hayes à majorer l'importance de ce titre. J. LEBON (*supra*, n. 18), p. 68, faisait valoir que le traducteur de Sévère avait rendu le terme «συλλογισμοί» par «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ» dans une citation de GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Oratio* 43, 68, éd. des MAURISTES, dans PG, t. 36, c. 588 B 8), en *Contra Grammaticum*, III, 11 (CSCO, t. 93/Syr. 45), p. 211, 14. Mais le contexte, dans lequel Grégoire souligne comment son ami Basile réfutait victorieusement ses adversaires, invitait le traducteur syriaque à cette version un peu libre, bien que fidèle. En fait, si «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ» correspond bien au grec «λογισμός» (cf. C. BROCKELMANN, *Lexicon Syriacum*, Halle, 1928, p. 261), la racine «ܥܬܝܬܐ» évoque, plutôt que la conjonction de «σύν», la connotation de contradiction, ou de répétition (C. BROCKELMANN, pp. 179-180). À notre avis, le composé syriaque rend un des cas de l'adjectif «ἀντιρρητικός», attesté dans la majorité des titres grecs, cf. G.-M. DE DURAND (*supra*, n. 18), p. 139; de même, peut-être, que l'expression «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ», cf. *infra*, n. 34. Le tort de J. Lebon est de s'être laissé guider dans sa traduction de «ܠܝܬ ܠܝܬ ܕܥܬܝܬܐ» par le témoignage de la *Doctrina Patrum* (cf. CSCO, t. 94/Syr. 46, Paris, 1929, p. 75, n. 2), comme le relève justement M. BREYDY (*infra*, n. 37) p. 84. Le titre, attesté par ce florilège: «ἐκ τῶν κατ' Εὐνομίου συλλογισμῶν» (2^e éd., F. DIEKAMP et E. CHRYSOS, *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, Munster, 1981, p. 80, II et p. 105, II) dépend peut-être de la même tradition que le CONCILE DU LATRAN DE 649, V, ch. 4, éd. R. RIEDINGER (*Acta Conciliorum Oecumenicorum*, ser. II, t. 1), Berlin, 1984, p. 262, I-3: «ἐκ τοῦ κατ' Εὐνομίου συλλογιστικοῦ λόγου», si le compilateur de la *Doctrina* est bien Anastase l'apocrysaire, un disciple de Maxime le Confesseur, comme on le pense depuis J. STIGLMAYR, *Der Verfasser der Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, dans *ByZ*, t. 18, 1919, pp. 14-40.

30 Cf. *supra*, n. 24 et 25.

31 Cf. aussi le CONCILE DU LATRAN DE 649 (*supra*, n. 29), p. 202, 6. Pour le «3^e» livre, également attesté par la *Doctrina Patrum* (*supra*, n. 29), p. 75, XIII, p. 80, II et p. 105, II, on pourrait songer à une confusion de «τετάρτου» avec «τοῦ τρίτου». W.M. HAYES (*supra*, n. 18), pp. 12-21 ne tient pratiquement pas compte du facteur paléographique dans sa discussion des titres de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien.

32 Cf. *supra*, n. 20.

33 Cf. *supra*, n. 16.

de reprendre simplement le terme « ܐܪܬܐ », lui avoir préféré son synonyme « ܕܝܐ »? On peut également conjecturer une corruption paléographique dans la tradition syriaque, qui connaissait au moins les deux premiers livres de l'*Adversus Eunomium* basilien sous le nom de « traité (ܐܬܪܬܐ) de polémique (ܕܝܐ) »³⁴. Mais, si la confusion entre « ܕܝܐ » et « ܕܝܐܐ » n'a rien d'in vraisemblable, comment expliquer le remplacement de « ܐܬܪܬܐ » par « ܕܝܐܐ »? Une troisième hypothèse part de la constatation que, contrairement aux trois premiers livres, authentiques, de l'*Adversus Eunomium*, les actuels livres IV et V ps.-basiliens se présentent comme une suite de petites unités, titrées mais non numérotées dans la version syriaque du *ms. Brit. Libr., Or. 8606*³⁵. N'est-ce donc pas cet ensemble que le florilège maronite désignerait comme « livre des chapitres »? Toutefois, cette supposition se heurte à la même objection que la première, car ce sont des « ܐܬܪܬܐ », et non des « ܕܝܐ », qu'annonce le titre de la « capitulation » syriaque³⁶.

Aucune de ces trois explications n'est donc entièrement satisfaisante. Mais point n'est besoin d'une grande familiarité avec les chaînes et les florilèges grecs pour être averti de la fragilité des lemmes et des textes eux-mêmes, dont les erreurs se sont répétées, aggravées et contaminées au fur et à mesure des accidents de copie, sans parler des interpolations délibérées, en un processus de transmission si complexe et si mal connu qu'il en affecte le plus souvent la critique du plus haut degré d'incertitude. On se gardera donc d'attribuer une confiance aveugle à des données aussi mal assurées, pour leur faire alors supporter des spéculations aventureuses.

*
* * *

Tel est pourtant le risque auquel s'est exposé M. Breydy, en présentant récemment aux lecteurs d'*Oriens Christianus* les deux « testimonia » ps.-basiliens de l'*Exposé de la foi* de Jean Maron, dont il a préparé une édition

34 SÈVÈRE D'ANTIOCHE, *Contra Grammaticum*, III, 7 et 31, éd. J. LEBON (*supra*, n. 21), t. 93/Syr. 45, p. 110, 1-2 et t. 101/Syr. 50, p. 124, 19-20. M. BREYDY (*infra*, n. 37), p. 84 prétend constater une « licence » dans la traduction de ce titre par « oratio Antirrheticorum » chez J. LEBON, t. 102/Syr. 51, p. 90, 14. Ce jugement nous paraît infondé, car même sans partager l'assurance de J. Lebon (*supra*, n. 18), p. 67, il faut souligner que le deuxième sens du verbe « ܕܝܐ » est celui de « disputavit » (cf. *Act.* 9, 29), et que le premier du substantif « ܐܬܪܬܐ » est « disputatio », cf. C. BROCKELMANN (*supra*, n. 29), p. 168. M. Breydy insinue à tort que le titre du texte reçu grec « est bien discuté » (p. 84); en réalité, l'adjectif « ἀντιρρητικός » figure dans onze des quatorze manuscrits titrés de l'*Adversus Eunomium* recensés par G.-M. DE DURAND (*supra*, n. 18), p. 139.

35 Cf. W. M. HAYES (*supra*, n. 18), pp. 1-3; C. MOSS, *A Syriac Patristic Manuscript*, dans *JThS*, t. 30, 1929, p. 250; R. W. THOMSON, *An Eighth-Century Melkite Colophon from Edessa*, *ibid.*, t. 13, 1962, p. 250; J. LEBON (*supra*, n. 18), p. 71.

36 J. LEBON (*supra*, n. 18), p. 73. Une quatrième conjecture, qui verrait dans « ܐܬܪܬܐ » une déformation du « ܕܝܐ » = « ἀρχήν » de *Prov.* 8, 22, cité dans certains témoins des premier et deuxième groupes, nous paraît trop artificielle pour pouvoir être retenue.

critique³⁷. Ces deux textes apporteraient, selon lui, «le témoignage inespéré d'un *Péri Arkhon* de Basile et d'un 'chapitre 80' de l'*Adversus Eunomium*», qui «justifierait la prise en considération d'un stade primitif de son œuvre contre Eunomius, qu'une ancienne version syriaque aurait sauvé»³⁸. Ce qui est ainsi avancé comme une simple hypothèse de travail à vérifier apparaît bientôt, à la lecture de l'article, comme une double théorie, échafaudée sur un postulat indiscuté: celui de l'authenticité la plus originale des deux textes ps.-basiliens tels qu'en témoigne le florilège maronite du VII^e siècle. Cette conviction forme, dans l'esprit de l'auteur, un système si cohérent qu'il n'a pas éprouvé le besoin de le développer en un exposé génétique ou logique. Avant de vérifier dans les textes la solidité de ce système, il ne sera donc pas inutile d'en synthétiser brièvement les deux composantes, d'ailleurs mal articulées entre elles, en commençant par les spéculations que l'extrait maronite du IV^e livre de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien a inspirées à M. Breydy, et en reprenant, autant que possible, les termes mêmes dont use celui-ci, de manière à respecter scrupuleusement sa pensée.

Basile de Césarée écrivit sa *Réfutation d'Eunome* entre 364 et 370, en un seul livre, qui comprenait au moins quatre-vingt chapitres. Cette composition hâtive ne le satisfaisant pas, il continua de rédiger, au gré des maigres loisirs que lui laissait son épiscopat, des ébauches de chapitres, destinés à être intégrés dans une seconde édition de l'ouvrage. Ce n'est qu'après sa mort, survenue le 1 janvier 379, que ces «chapitres ébauchés» furent publiés, en un livre séparé, sous le titre de Περὶ ἀρχῶν, alors courant pour désigner ce genre littéraire. Les deux volumes constituent l'édition originale de l'*Adversus Eunomium*, laquelle fut fidèlement traduite en syriaque, peut-être encore du vivant de l'auteur pour le premier volume. Mais bientôt le second volume fut interpolé de textes de Didyme d'Alexandrie et d'Apollinaire de Laodicée, formant désormais trois grandes sections, et il fut subdivisé, d'abord en quarante-deux chapitres, puis en deux livres de trente-quatre ou trente-cinq chapitres chacun. Une version syriaque de cette habile compilation fut faite, dès avant 464, par un moine apollinariste, et peut-être retraduite en grec. De son côté, la *Réfutation* originale, divisée en chapitres, subissait semblablement une refonte, œuvre d'un moine apollinariste du V^e siècle (le même?), et un découpage successif en deux, puis en trois livres, Sévère d'Antioche étant encore le témoin du premier de ces deux stades³⁹. Le noyau authentique des

37 M. BREYDY, *Le Adversus Eunomium IV-V ou bien le Péri Arkhon de S. Basile?* dans *OC*, t. 70, 1986, pp. 69-85.

38 M. BREYDY, pp. 74-75.

39 Il est illégitime d'inférer du fait que Sévère ne cite jamais le III^e livre de l'*Adversus Eunomium* de Basile que le patriarche d'Antioche n'en aurait connu «qu'une recension divisée en deux livres» (p. 73). Ni W. M. HAYES (*supra*, n. 18), p. 7 ni B. PRUCHE (*supra*, n. 28), p. 154 n'allaient jusque

«chapitres ébauchés» se trouve dans les exégèses sans titre⁴⁰, qui répondent à des textes bibliques dont le traitement plus développé était annoncé dans la *Réfutation*. La critique doit donc s'aider des traditions syriaque et grecque pour rendre son dû à chacun des auteurs pillés par le(s) compilateur(s): Basile, Didyme, Apollinaire et ps.-Athanase. Mais quoi qu'il en soit, le *Περὶ ἀρχῶν* basilien, attesté par la citation du florilège de Jean Maron, ouvre en principe une voie de solution à la question discutée de l'authenticité des livres IV et V de l'*Adversus Eunomium*⁴¹.

Quant à la citation répétée du *De incarnatione* origénien dans le *Libellus fidei* et que le compilateur maronite présente comme provenant du quatre-vingtième chapitre de la *Réfutation d'Eunome*, voici la reconstitution qu'elle a inspirée à M. Breydy. En traduisant le *De principiis* d'Origène, Rufin d'Aquilée manipula l'original à sa guise, sans hésiter à l'agrémenter de ses propres réflexions, ni même à y introduire des morceaux choisis, empruntés d'autres ouvrages d'Origène, voire d'autres auteurs, tels que Basile de Césarée: «addidit quae non erant», dénonce justement Jérôme. Parmi les pièces basiliennes ainsi interpolées dans le traité origénien figurait un *Sermo de incarnatione Domini*, provenant d'une œuvre inachevée de l'évêque de Césarée, car, suivant la description de Jérôme, le plan du *Περὶ ἀρχῶν* n'exigeait aucun traitement du mystère de l'incarnation. Plus précisément, Rufin avait compilé habilement son interpolation à partir d'éléments basiliens et d'éléments origéniens. Cette audacieuse mystification littéraire fut opérée dès 398; mais bientôt, et peut-être dès 402, les attaques directes de Jérôme et les dénonciations d'autres ennemis auprès du pape Anastase poussèrent Rufin à un revirement: il publia désormais le *Sermo de incarnatione* sous le nom de son véritable auteur, Basile, ainsi qu'en témoigne encore le manuscrit signalé par D. Amand, de manière à satisfaire ses lecteurs romains, mais sans toutefois l'expurger de tous ses éléments origénistes. Le pape Léon, en 458, puis Innocent de Maronie, en 532, purent néanmoins extraire tranquillement deux témoignages basiliens de l'homélie, sans rien soupçonner de son ascendance hybride. Par ailleurs, ce qui en figurait dans la *Réfutation d'Eunome* originelle disparut lors de la refonte apollinariste de cet ouvrage et de son découpage en deux livres. Antérieure à cette double dégradation, la citation de Jean Maron prouve que l'ancienne version syriaque n'était pas perdue, malgré toutes les distorsions que les polémiques christologiques avaient imposées à l'œuvre basilienne⁴².

là. Le III^e livre, intitulé «Du Saint-Esprit», cf. éd. B. SESBOÛÉ (*Sources Chrétiennes*, 305), Paris, 1983, pp. 144-145, pouvait ne pas nourrir la controverse christologique de Sévère avec ses adversaires chalcédoniens, néochalcédoniens julianistes ou eutychianistes.

40 Il s'agit des «chapitres» 4-18 selon W. M. HAYES (*supra*, n. 18), p. 4, qui les groupe sous le titre: εἰς τὰ ἀντιλεγόμενα περὶ τοῦ υἱοῦ τῶν ἐν τῇ καινῇ καὶ παλαιᾷ διαθήκῃ.

41 M. BREYDY, pp. 82-84 et *passim*, pp. 73, 75, 78, 81.

42 M. BREYDY, *passim*, pp. 70, 72, 73, 74, 77-78, avec les références aux textes de Jérôme. L'auteur ne

Nous laisserons aux spécialistes d'Origène, de Rufin et de Jérôme, ainsi qu'à ceux de Basile, de Didyme et d'Apollinaire, le soin d'apprécier la crédibilité et l'économie de ces deux théories de M. Breydy, qui assure proposer «une explication bien moins compliquée» que celle des critiques modernes, tout en ayant parfois conscience de spéculer sur le terrain mouvant de l'hypothèse⁴³. Bornons-nous, avant de passer à l'examen des preuves, à une remarque concernant le «genre littéraire» des «chapitres ébauchés». Quoi qu'il en soit du sens précis de l'expression grecque «περὶ ἀρχῶν», singulièrement chez Origène, prétendument employée «pour toute œuvre sommaire ou ébauchée à grandes lignes»⁴⁴, il est peu vraisemblable que le syriaque «ܠܝܢ ܠܚܬܝܒܐ» ait servi à rendre un titre semblable à celui du traité origénien. La perte malencontreuse du VI^e livre de l'ancienne version syriaque de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée nous empêche malheureusement de savoir comment le traducteur du V^e siècle avait rendu le titre d'Origène⁴⁵. Mais dans la version du commentaire de l'Évangile johannique par Théodore de Mopsueste, qui pourrait remonter, elle aussi, à l'époque de celle de Basile, c'est «ܠܠܝܢ», et non «ܠܝܢ», qui intervient dans la dissertation où l'auteur explique le «ἐν ἀρχῇ» de *Joh.* 1, 1 en fonction de la définition aristotélicienne de la cause première⁴⁶. Tandis que le sens de «principe» reste l'acception principale du féminin «ܠܠܝܢ» dans le lexique de Bar Bahlul, il n'est relevé pour le masculin «ܠܝܢ» que chez Bar Hebraeus par le *Thesaurus Syriacus*, et il ne figure même pas parmi les quinze acceptions qu'en

s'explique pas clairement sur le sens du rapport littéraire entre le *Sermo de incarnatione* et la *Réfutation d'Eunome*.

43 M. BREYDY, p. 71 et 74.

44 M. BREYDY, pp. 70-72, qui serait bien en peine de documenter l'emploi du terme «ἀρχή» dans la littérature classique ou chrétienne au sens d'une ébauche littéraire; ce sens n'est attesté ni dans le Liddell-Scott-Jones ni dans Lampe; et quelle signification aurait d'ailleurs, dans ce cas, le titre Περὶ ἀρχῶν sans complément? Origène lui-même énumère six acceptions du mot: ὡς μεταβάσεως, ὡς γενέσεως, τὸ ἐξ οὗ, τὸ καθ' οἶον, ὡς μαθήσεως, ὡς πράξεως, cf. son *Commentaire sur saint Jean*, I, 16, 90-18, 108, éd. C. BLANC (*Sources Chrétiennes*, 120), Paris, 1966, pp. 106-118. Son Περὶ ἀρχῶν ressortit évidemment au quatrième sens; aussi l'explication de H. CROUZEL (*supra*, n. 4), pp. 12-14 est-elle inattaquable, quoi qu'en ait M. BREYDY, p. 71. Celui-ci prétend également à tort, p. 70, que Rufin aurait avoué une «grande perplexité» dans sa préface, 3, 47-51, éd. H. CROUZEL, pp. 70-72; en réalité, Rufin ne manifeste aucune hésitation, mais il donne d'abord les deux sens principaux du mot «ἀρχή»: «vel de Principiis vel de Principatibus», puis il laisse clairement entendre qu'il s'agit des doctrines philosophico-théologiques fondamentales.

45 EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, 24, 5. W. WRIGHT et N. MCLEAN, *The Ecclesiastical History of Eusebius in Syriac Edited from the Manuscripts*, Cambridge, 1898, p. v.

46 *Theodori Mopsuesteni commentarius in Evangelium Ioannis Apostoli*, éd. J.-M. VOSTÉ (CSCO, t. 115/Syr. 62), Louvain, 1940, pp. 12, 14-17, 26. La version syriaque de *Joh.* 1, 1, calquée sur celle de *Gen.* 1, 1 «ܠܠܝܢ» avait sans doute influencé le traducteur de Théodore. La définition philosophique de p. 15, 5-6 s'inspire, peut-être indirectement, d'ARISTOTE, *Met.* A 3, 984 b 21, éd. W. JAEGER (*Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis*), Oxford, 1957, p. 11.

énumère le *Brockelmann*, bien qu'il serve souvent à rendre le terme «ἀρχή» dans la Pešittā du Nouveau Testament⁴⁷.

Il est donc probable qu'un titre Περὶ ἀρχῶν aurait été rendu, dans une version ancienne, par ܠܝܬܝܢ ܠܚܬܝܬܐ plutôt que par ܠܝܬܝܢ ܠܚܬܝܬܐ, que tout dissuade, par conséquent, de traduire comme «Livre des débuts» ou «Livres des ἀρχαί»⁴⁸. Le substantif «ܠܝܬܝܢ» correspond simplement, dans son acception littéraire, au grec «κεφάλαιον», à côté de la translittération «ܠܝܬܝܢ», qui paraît d'ailleurs aussi ancienne que lui⁴⁹. Il s'impose donc de comprendre le titre attesté par Jean Maron comme «Livre des chapitres», c'est-à-dire comme désignant un livre divisé en chapitres, sans rien de la nuance de «chapitres ébauchés» ou de «projets de chapitres», que veut y lire M. Breydy, en dehors de toute justification lexicographique⁵⁰. On se trouve ainsi reporté à la troisième des hypothèses proposées plus haut pour expliquer le titre en cause, sans que le témoignage du florilège maronite autorise d'aucune façon à prétendre que les livres IV et V de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien auraient été primitivement intitulés Περὶ ἀρχῶν⁵¹.

*
* * *

Tout le poids de la double théorie de M. Breydy repose exclusivement sur la confiance sans réserve qu'il accorde aux deux citations que Jean Maron attribue à Basile de Césarée dans sa profession de foi christologique⁵². L'auteur ne discute ni l'authenticité ni l'intégrité de cette pièce, dont on peut supposer qu'il les considère comme indiscutables, pour des raisons qu'il fera sans doute valoir dans l'introduction de sa prochaine édition critique. Mais il ne soumet pas davantage à l'examen les sources du florilège maronite et les voies de leur transmission. Des vestiges de ce qu'il prétend avoir été la *Réfutation d'Eunome* et le Περὶ ἀρχῶν originels de Basile auraient été conservés chez les moines de S. Maron (†410), puis recueillis par Jean Maron (†707)⁵³, lequel aurait donc recouru directement aux deux volumes basiliens

47 Éd. R. DUVAL, *Lexicon Syriacum auctore Hassan Bar Bahlul*, t. 2, Paris, 1901, c. 1918-1919; R. PAYNE SMITH (éd.), *Thesaurus Syriacus*, t. 2, Oxford, 1901, c. 3908 et 3899-3900 (sens Met. β); C. BROCKELMANN (*supra*, n. 29), p. 728; G. H. G. WILLIAM et J. PINKERTON (éd.), *The New Testament in Syriac*, Londres, 1920: au sens de «commencement» (*Matth.* 24, 8 = *Marc* 18, 8; *Marc* 1, 1; *Hebr.* 5, 12) ou de «pouvoir» (*Luc* 12, 11; *Tite* 3, 1); appliqué au Christ en *Col.* 1, 18, il rend successivement «κεφαλὴ» et «ἀρχή».

48 M. BREYDY, p. 70.

49 Cf. les attestations du *Thesaurus*, c. 3900 (sens Met. δ) et du BROCKELMANN, p. 684.

50 M. BREYDY, p. 70.

51 Cf. *supra*, n. 30.

52 On sait que l'existence même du premier patriarche maronite d'Antioche a été contestée; c'est son *Libellus fidei* qui fournit les indices les plus précis pour sa localisation dans le temps: cf. à ce sujet M. BREYDY (*supra*, n. 8), pp. 75-91.

53 M. BREYDY (*supra*, n. 37), pp. 82 et 72.

antérieurs à leurs remaniements grecs et syriaques⁵⁴. Un privilège aussi exceptionnel dans la littérature des florilèges christologiques ne manque pas d'étonner. Aussi convient-il de vérifier à présent si les textes en cause portent effectivement la marque de cette originalité.

L'examen va tout d'abord porter sur le fragment origénien cité sous le nom de Basile à partir du pape Léon. Selon M. Breydy, on s'en souvient, cette pièce proviendrait d'une homélie basilienne sur l'incarnation, interpolée par Rufin dans sa version du *De principiis*. Notons déjà, à ce sujet, qu'il est au moins ambigu d'écrire de ce *De incarnatione* qu'il «figure simultanément sous le nom de Basile et d'Origène»⁵⁵. D'une part, en effet, il n'est évidemment pas question de «sermo» dans la «capitulation» que le Περὶ ἀρχῶν, II, 6 a reçue dans les traditions grecque et latine; et d'autre part, le florilège du pape Léon ne donne aucun titre à son extrait du ps.-Basile: seul donc celui des *Exempla sanctorum Patrum* attribue indirectement le sien à l'évêque de Césarée, par le lemme: «eiusdem ex sermone de incarnatione Domini»⁵⁶. Il est par ailleurs inexact d'affirmer que «le sermon *De incarnatione*» traduit par Rufin et retrouvé par D. Amand a «Basile pour auteur», car ni l'«incipit» ni l'«explicit» du chapitre origénien dans le manuscrit de Vérone ne parlent de «sermo», et ils ne précisent pas davantage le nom de l'auteur ou du traducteur⁵⁷. L'attribution de l'extrait du *De principiis* à Basile ne provient donc pas d'une falsification délibérée de la part du compilateur anonyme du prototype de l'ancien manuscrit, et moins encore de Rufin lui-même, mais uniquement d'une méprise des lecteurs d'un recueil de ce type, à commencer par le rédacteur du florilège léonien de 458, lequel fit très tôt l'objet d'une rétroversion grecque, traduite à son tour en syriaque, ainsi qu'on l'a montré plus haut⁵⁸.

Sans soutenir explicitement la supériorité textuelle de la citation chez Jean Maron par rapport au latin de Rufin, M. Breydy la suggère par des notes critiques à leur édition parallèle⁵⁹, mais la plupart de ces notes sont sans

54 M. BREYDY, p. 74, avec la n. 19, L'auteur est plus catégorique encore dans sa *Geschichte* (*supra*, n. 8), pp. 86-87, où il attribue au seul *Libellus* maronite «die persönliche Auswahl der Väterzitate [...] aus ureigenen Quellen, ohne Spuren von jenen Manipulationen, die wir bei ähnlichen Florilegien verschiedener Epochen, und seien sie auch aus den Anfängen des V. Jahrhunderts, feststellen». Les deux «testimonia» ps.-basiliens sont les premiers cités à l'appui de cette affirmation, avec insistance sur le second («viel wichtiger»).

55 M. BREYDY (*supra*, n. 37), p. 70.

56 Cf. ORIGÈNE, éd. H. CROUZEL (*supra*, n. 4), p. 308; *supra*, n. 1 et 2.

57 M. BREYDY, p. 77; D. AMAND (*supra*, n. 5), p. 21.

58 Cf. *supra*, p. 3-5.

59 M. BREYDY, pp. 76-77; le latin de l'édition de P. Koetschau est reproduit avec négligence: p. 76, 1, lire «videamus» et suppléer «communi» avant «mortalium»; p. 76, 4, lire «ammiratio-nis». Dans le syriaque, p. 76, 4, lire «ܡܡܡܡ» au lieu de «ܡܡܡ» et p. 76, 8 séparer «ܡܡܡ» de «ܡܡܡ».

objet⁶⁰. Il semble d'ailleurs accorder un certain crédit à la tradition grecque lorsqu'il remarque que les deux témoins de celle-ci ne reproduisent que «les seuls mots considérés toujours propres à Basile dans le fragment suspecté être d'Origène»⁶¹. Mais ce qu'il se garde de révéler, c'est que Jean Maron, qui fait appel par deux fois au même extrait du *De incarnatione*, sans doute à partir de sources différentes, le cite en deux versions distinctes, ce qui rend difficilement recevable la thèse de la version syriaque originelle⁶². En réalité, les deux citations du florilège maronite représentent chacune la traduction honnête d'un grec qui nous reste moins complètement attesté, et qui avait lui-même été traduit sur le latin du florilège léonien.

Ce n'est cependant pas dans l'analyse du texte lui-même, mais bien dans des traces de la prétendue interpolation par Rufin du *De incarnatione* dans le *De principiis* d'Origène, que M. Breydy cherche à trouver la preuve que cette pièce proviendrait d'une homélie authentique de Basile⁶³. Des deux arguments avancés en faveur de cette assertion, nous avouons ne pas bien saisir la portée du premier, selon quoi l'éditeur P. Koetschau, malgré toute son érudition, n'aurait réussi à identifier le fragment prétendument basilien dans aucune œuvre d'Origène⁶⁴, car ce raisonnement semble supposer que l'Alexandrin ne pouvait rédiger aucune phrase de son *Περὶ ἀρχῶν* sans se recopier lui-même! Quant à la seconde raison invoquée, selon laquelle la prétendue interpolation basilienne de Rufin interromprait un développement complet en lui-même, le lecteur en jugera aisément à la simple lecture du passage en cause, par exemple

60 M. BREYDY, p. 76, n. 2: «perculsa» se rapporte bien à «angustia», dont «intellectus» est le complément au génitif; n. 4: le premier «ut», qui introduit l'interrogation indirecte, a le sens de manière et il a été correctement rendu par «ὅπως (ἄν)» et par «كَيْفَ».

61 M. BREYDY, p. 75. Des deux explications avancées, *ibid.*, pour expliquer que Sévère d'Antioche ne cite pas le *De oratione* ps.-basilien, seule la seconde serait acceptable, s'il pouvait être prouvé que le patriarche d'Antioche aurait connu le texte en cause; mais dans ce cas, il aurait pu en soupçonner l'inauthenticité!

62 Cf. *supra*, n. 16. À en juger d'après l'édition de F. NAU (*ibid.*), la citation non éditée à ce jour par M. Breydy, celle du §88, présente, par rapport à celle du §30, éditée p. 76, huit variantes, dont une seule, purement orthographique, est imputable à un copiste; cinq variantes sont syntactiques et deux, lexicales («ܡܚܠ» au lieu de «ܡܢ» et surtout «ܡܚܠܝܢܝܢ» au lieu de «ܡܚܠܝܢܝܢܝܢ», p. 76, 6, lequel trahit manifestement une autre version du grec «ἀγωνίας»). — Voici une version plus littérale que celle, d'ailleurs correcte au demeurant, du §30 selon M. Breydy, p. 77: l'italique souligne les mots où nous nous en écartons et les variantes du §88 sont indiquées entre crochets. «En effet [Donc], si (c'est un) homme (dont) tu penses [inversion] qu'il fut vaincu par le pouvoir de la mort (cf. Rom. 6, 9), vois encore le même qui revint de la mort avec le butin (cf. Éph. 4, 8). C'est pourquoi il convient de considérer avec révérence [circonspection] et crainte comment, dans un [et] le même, la vérité des deux natures apparaît».

63 M. BREYDY, pp. 76-77, où l'extrait cité par Jean Maron est curieusement étendu à celui du florilège léonien: pourquoi pas à tout le chapitre sixième du livre II du *De principiis*, dont provient ce dernier? P. 75, n. 27, lire p. 141.

64 M. BREYDY, p. 75.

dans la traduction française de H. Crouzel⁶⁵. En adoptant le type d'analyse littéraire préconisé par M. Breydy, on aurait tôt fait de réduire le traité d'Origène à un squelette, conforme à la seule logique du lecteur «critique»! En réalité, le passage incriminé ne détonne, ni pour le fond ni pour le style, dans le contexte origénien dont il est extrait.

Le sort du *De incarnatione* se trouvant ainsi réglé, qu'en est-il de la citation de «Basile» provenant du IV^e livre de l'*Adversus Eunomium*? Avant d'examiner sa teneur dans le florilège de Jean Maron, il convient de vérifier l'argumentation par laquelle M. Breydy défend la paternité basilienne du «chapitre» d'exégèse de *Prov.* 8, 22 dont elle provient. Au préjugé favorable de la situation de celui-ci dans la section la moins interpolée des «chapitres ébauchés», s'ajouterait une raison bien précise, déjà signalée par l'éditeur J. Garnier: le développement exégétique du livre IV de l'*Adversus Eunomium* répondrait à une promesse faite par Basile au livre II, et que l'on ne trouve accomplie nulle part ailleurs qu'ici chez l'évêque de Césarée⁶⁶.

Cette manière de raisonner présume que Basile ait tenu parole, et que le résultat s'en soit conservé; elle postule, en outre, l'authenticité basilienne des livres IV et V; et surtout, elle ne tient aucun compte du contenu des deux textes, rapprochés sur la seule foi d'un thème commun. De ce point de vue, M. Breydy a choisi, en la personne de Garnier, un procureur plutôt qu'un avocat. En effet, le savant éditeur de l'*Adversus Eunomium*, partisan décidé de l'inauthenticité des livres IV et V, retournait précisément cet «argument suprême» des défenseurs de leur paternité basilienne en montrant que le commentaire de *Prov.* 8, 22, esquissé «tam parce tamque indiligenter» dans le livre IV, ne pouvait représenter une digne exécution de la promesse du livre II, puisque tout ce qui n'y est pas simple répétition s'avère, soit étranger à la question, soit d'une mauvaise foi allant jusqu'à falsifier l'Écriture elle-même⁶⁷.

Tous les points relevés par Garnier dans sa critique ne sont pas pertinents, mais on échappe difficilement à une impression de faiblesse dans l'exégèse en question selon le IV^e livre de l'*Adversus Eunomium*. En particulier, un argument non signalé jusqu'ici, sauf erreur, pourrait plaider plus décisivement encore contre la paternité basilienne de ce «chapitre». En effet, le point essentiel du développement exégétique que Basile annonçait dans son livre II,

65 M. BREYDY, pp. 75-76, avec la n. 28: entre les lignes 8 et 15 de l'édition de P. KOETSCHAU (*supra*, n. 4), p. 141; lire la version de H. CROUZEL (*ibid.*), p. 313, en sautant de la ligne 12: «le troisième jour après», à la ligne 27: «Exposer cela», après avoir lu l'ensemble du chapitre sixième.

66 M. BREYDY, pp. 83-84 et 70; J. GARNIER, *Praefatio*, n° 75, dans *PG*, t. 29, c. 239-241 (rom.); BASILE, *Contre Eunome*, II, 20, 21-44, éd. B. SESBOÛÉ (*Sources Chrétiennes*, t. 305), Paris, 1983, pp. 82-84.

67 J. GARNIER, *ibid.*

à savoir que la meilleure traduction du verbe hébreu «קנה», rendu par «ἐκτισε» chez les LXX, serait «ἐκτίσατο», est ignoré, et même contredit, dans le commentaire du livre IV⁶⁸. Curieuse manière de remplir une promesse! ou plutôt, pour emprunter à M. Breydy une catégorie qui lui est chère, voici un «chapitre» si «ébauché» qu'il en devient inférieur à la première édition elle-même, qu'il était pourtant censé parfaire!

L'authenticité basilienne de l'exégèse de *Prov.* 8, 22 dans le IV^e livre de l'*Adversus Eunomium* s'avère donc bien suspecte, même si tous ses citateurs anciens, y compris Sévère d'Antioche, ne paraissent pas l'avoir mise en doute⁶⁹. Mais passons aux considérations que M. Breydy propose au sujet des trois groupes de témoins grecs et syriaques signalés plus haut. Au sujet du premier, il suggère que Sévère d'Antioche recourait au moins à deux recensions grecques⁷⁰. Rien n'invite à le penser, car toutes les variantes qu'il relève à ce propos, pratiquement sans portée sur le sens, sont internes à la version syriaque, le traducteur ayant chaque fois rendu le même texte grec à nouveaux frais, et en usant de sa liberté de choix, tandis que les autres divergences mineures sont imputables à la distraction des copistes⁷¹.

Un antigraphé de la version syriaque du *ms. Brit. Libr., Or. 8606* servit-il de modèle à Paul de Callinique pour traduire les citations du livre IV de l'*Adversus Eunomium* dans le *Contra Grammaticum* de Sévère, ainsi que le suggère également M. Breydy⁷²? Il serait imprudent d'en décider avant d'avoir comparé dans leur ensemble les procédés de traduction des deux témoins. En l'occurrence, il s'agit d'un texte simple dans son vocabulaire et dans sa syntaxe, et contenant, par surcroît, une citation néo-testamentaire traduite d'après la Pešittā, ce qui rend les coïncidences peu significatives. Mais on relève, en revanche, dans les variantes que M. Breydy signale comme propres à l'*Or. 8606*, qui date de 723 de notre ère, vis-à-vis de la version du *Contra Grammaticum*, quelques indices possibles d'une technique plus hellénisante, et donc normalement plus tardive, que celle encore régnante dans le deuxième quart du VI^e siècle: usage de « ܐܬܐ » pour rendre la particule «ἄν», du possessif détaché «ܡܢ» au lieu du suffixe «ܡ» pour le réfléchi

68 BASILE, II, 20, 37-41, p. 84; ps.-BASILE, IV, 15, éd. J. GARNIER, c. 704 A 6-705 B 5. L'exemple de *Gen.* 4, 1, cité avec la leçon «ἐκτισάμην» en II, 20, 42, l'est avec «ἐκτισάμην» en IV, 704 A 11 (lectio difficilior, cf. la note 49 de Garnier), ce qui représente une régression dans l'argumentation. Basile était probablement averti de l'ambiguïté du verbe hébreu, directement ou non, par Eusèbe de Césarée, lequel avait lui-même consulté les *Hexaples* d'Origène, cf. M. SIMONETTI, *Sull'interpretazione patristica di Proverbi* 8, 22, dans *Studi sull'arianesimo (Verba seniorum, N.S., 5)*, Rome, 1965, p. 52.

69 Ceci a particulièrement impressionné B. PRUCHE (*supra*, n. 28), p. 151-152.

70 M. BREYDY, p. 79.

71 M. BREYDY, pp. 80-81, respectivement n. 3-5, 8-12, 14, 19 et 6-7, 15-16.

72 M. BREYDY, pp. 73, 74, n. 17 et p. 79.

«ἐαυτοῦ», des adverbess savants «ܐܬܬܝܬܝܢ» au lieu de «ܡܠܐ ܡܢ» ou «ܐܬܬܝܬܝܢ» pour «ἰδίᾳ» et la conjonction «ܐܘ» pour le participe grec⁷³.

Mais que représente le fragment de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien chez les deuxième et troisième groupes de témoins? On remarque, tout d'abord, la fermeté de la tradition grecque, du moins dans l'état non critique des éditions existantes. Parmi ce que M. Breydy présente comme des «variantes» des florilèges vis-à-vis du texte même du traité, seuls deux cas, pratiquement négligeables, entrent en ligne de compte⁷⁴. Il s'agit donc d'un texte pratiquement unanime, dont témoignent également les citations syriaques du *Contra Grammaticum* et la version de l'*Or. 8606*, et dont seule celle représentée par le *Libellus fidei* maronite se distingue par de véritables divergences significatives⁷⁵. M. Breydy en est d'ailleurs conscient, au point de qualifier le texte reçu de «parallèle», ce qui signifie naturellement, selon lui, que Jean Maron aurait «puisé dans la tradition syriaque (ou grecque) indépendamment des florilèges monophysites et antérieurement à la formation des florilèges chalcédoniens»⁷⁶. Pour juger sur pièces de la preuve qu'il avance à l'appui de cette assertion, il sera bon d'avoir sous les yeux, en traduction française, la synopse du texte reçu (I) et du florilège maronite (II)⁷⁷.

(I) «Or en tout cela nous ne disons pas deux, Dieu à part (ἰδίᾳ) et

(II) «En tout ceci nous ne disons point deux Fils,

(I) l'homme à part, car il était un; mais c'est en comptant (λογιζόμενοι)

(II) car il est un; mais nous comptons (ܡܠܐ ܡܢ)

(I) notionnellement (κατ' ἐπίνοιαν) la nature de chacun. Car Pierre non

(II) la notion (ܡܠܐ ܡܢ) de chacune des natures. Pierre,

(I) plus n'a pas pensé (ἐνόησεν) deux lorsqu'il dit:

(II) le chef des Apôtres, dit que

(I) Donc, le Christ ayant souffert pour nous selon la chair (I *Petr.* 4,1)».

(II) le Christ a souffert pour nous selon la chair (I *Petr.* 4,1)».

M. Breydy invoque deux raisons complémentaires en faveur d'une priorité du texte attesté par Jean Maron, laquelle autoriserait à identifier ce «testimonium» avec un vestige des «chapitres» basiliens dans leur édition originelle:

73 M. BREYDY, pp. 80-81, respectivement n. 3, 4, 14, 16 et 19. Cf. S. RØRDAM, *Dissertatio de regulis grammaticis, quas secutus est Paulus Tellensis in Veteri Testamento ex Graeco Syriace vertendo*, dans *Libri Iudicum et Ruth secundum versionem Syriaco-Hexaplaem*, t. 1, Copenhague, 1859, p. 30, §23 et p. 48, §35.

74 M. BREYDY, p. 78, 6, si «λογιζόμεθα» n'est pas une distraction de R. DEVRESSE (cf. *supra*, n. 24) et p. 79, 1: «ὁ» avant «Πέτρος». L'incise «εἰς γὰρ ἡν» (p. 73, 3) est en PG, t. 29, c. 704 C 8. Les autres «omissions» marquent simplement le début ou la fin de l'extrait cité (p. 78, 1 et p. 79, 1 et 2).

75 Comparer les textes reproduits par M. BREYDY, p. 78-81.

76 M. BREYDY, pp. 78 et 81.

77 Respectivement d'après l'édition de J. GARNIER, dans PG, t. 29, c. 704 C 7-11 et d'après celle de M. BREYDY, pp. 80-81, avec les corrections indiquées *supra*, n. 20 et 21.

d'une part, seule la leçon «deux Fils», propre au florilège maronite, répondrait au thème annoncé par Basile dans le livre II de sa réfutation d'Eunome, où il démasquait la ruse arienne concernant le nom du Monogène; d'autre part, la leçon du texte reçu: «Deus seorsum et homo seorsum» trahirait des réminiscences apollinaristes⁷⁸.

Le premier de ces deux arguments présuppose la complémentarité de l'explication de *Prov.* 8, 22 dans les livres II et IV de l'*Adversus Eunomium*, thèse dont on vient de mesurer la faiblesse. Il est vrai que les deux exégèses portent sur le caractère engendré, et non créé, du Fils Sagesse, que semblait contredire le «ἐκτίσε» du texte biblique en cause; mais, à l'intérieur de cette controverse banale de théologie trinitaire⁷⁹, l'explication du livre IV se caractérise par une incise de caractère strictement christologique, commune, en gros, au florilège maronite et au texte reçu, celle-là même qui valut à ce passage de devenir un lieu théologique dans les polémiques des VI^e et VII^e siècles.

Dans cette incise, la négation de «Dieu à part et l'homme à part» est-elle plus «apollinariste» que celle de «deux Fils»? On peut en douter, puisqu'Apollinaire de Laodicée, qui pouvait appliquer l'expression «ἰδίᾳ» à l'humanité du Verbe, est le premier auteur connu à avoir dénoncé la christologie «antiochienne» les «deux Fils», que Cyrille d'Alexandrie allait stigmatiser comme l'essence même du nestorianisme⁸⁰. Il est toujours délicat d'argumenter en histoire des dogmes, mais, s'il fallait qualifier de ce point de vue les deux textes en question, nous ne donnerions pas la priorité au *Libellus fidei* de Jean Maron, car la négation de «deux Fils» et la leçon «chacune des natures» nous semblent présenter respectivement des caractères plus nettement post-éphésien et plus nettement post-chalcédonien que la négation de «Dieu à part et l'homme à part» et que la leçon «la nature de chacun» dans le texte reçu⁸¹. De toute façon, le florilège maronite ne s'écarte en rien de ce dernier dans l'affirmation principale de l'incise, qui consiste à «compter notionnellement» le Christ: la distinction christologique alexandrine «κατ' ἐπίνοιαν», qui remonte à Origène, fut surtout reprise par Cyrille et elle fit, après lui, l'objet de controverses entre

78 M. BREYDY, p. 83 et 84.

79 Cf. M. SIMONETTI (*supra*, n. 68), p. 68, qui montre bien que l'exégèse sotériologique, appliquant *Prov.* 8, 22 à l'incarnation du Verbe, s'esquisse chez Marcel d'Ancyre et Eustathe d'Antioche, pour trouver son développement classique chez Athanase d'Alexandrie.

80 Cf. APOLLINAIRE DE LAODICÉE, cité par THÉODORE DE CYR, *Éranistès*, III, éd. H. DE RIEDMATTEN, *Les fragments d'Apollinaire à l'«Éranistes»*, dans A. GRILLMEIER et H. BACHT (*supra*, n. 1), p. 211, 19); ID., *Epist. ad Iovianum*, I, éd. H. LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tubingue, 1904, p. 251, 3-6; CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Epist.* 4, 6, éd. E. SCHWARTZ (*Acta Conciliorum Oecumenicorum*, t. I, 1, 1), Berlin, 1927, p. 28, 10-14, etc.

81 Cf. A. GRILLMEIER, *Jesus der Christus im Glauben der Kirche*, t. I, Fribourg-en-Br., 1979, pp. 637-764.

néochalcédoniens et monophysites⁸²; son attestation dans le IV^e livre de l'*Adversus Eunomium* plaiderait donc pour l'attribution de ce «chapitre» à Didyme d'Alexandrie.

Mais quoi qu'il en soit, c'est à l'analyse littéraire comparée qu'il appartient de déterminer le plus sûrement le sens de la dépendance qui relie les deux recensions. Or leur simple lecture donne la nette impression que le *Libellus fidei* abrège le texte reçu; la qualification banale de Pierre comme chef des Apôtres ne saurait infirmer ce jugement. Mais il y a plus, car on peut montrer que la leçon des «deux Fils», propre au florilège maronite, introduit une incohérence dans le contexte immédiatement précédent du texte reçu. En effet, celui-ci justifiait la différence entre la «génération» et la «création» en appliquant la première à «Dieu le Fils» (cf. *Gal.*, 4, 4) et la seconde à «celui qui prit l'image de l'esclave» (cf. *Phil.*, 2,7)⁸³. L'expression du texte reçu: «Dieu à part et l'homme à part», répond parfaitement à cette distinction, tandis que celle des «deux Fils» la contredit en englobant sous un même nom le Fils divin et l'image de l'esclave. Déjà recommandée par l'indice doctrinal suggéré plus haut, la dépendance du «testimonium» maronite vis-à-vis du texte reçu de l'*Adversus Eunomium* ps.-basilien se voit donc à présent confirmée par la critique littéraire. Rien ne justifie plus désormais la promesse d'un vestige de l'édition originale de «chapitres ébauchés»⁸⁴.

*
* * *

La double théorie d'un Περὶ ἀρχῶν de Basile et d'une première édition, divisée en chapitres, de l'*Adversus Eunomium* basilien, se trouvant appuyée sur la seule confiance que M. Breydy accorde aux lemmes et aux textes des deux citations attribuées à l'évêque de Césarée dans la *Profession de foi* de Jean Maron, tout l'ingénieux échafaudage s'effondre avec elle dès lors que le caractère apocryphe et dérivé de ces citations a été démontré. Il était bien imprudent de vouloir décider souverainement de questions de paternité et d'intégrité littéraires patristiques infiniment complexes sur l'unique base de deux fragments syriaques qui, loin d'avoir été puisés directement à la source, ne représentent qu'un sous-produit de la littérature des florilèges christologiques grecs des VI^e et VII^e siècles. Ceci n'enlève d'ailleurs rien à l'intérêt que ces textes peuvent présenter pour l'historien, mais situe simplement leur valeur testimoniale à l'époque de

82 Cf. M. HARL, *Origène et la fonction révélatrice du Verbe incarné* (*Patristica Sorbonensia*, 2), Paris, 1948, p. 121 et *passim*; J. LEBON, *La christologie du monophysisme syrien*, dans A. GRILLMEIER et H. BACHT (*supra*, n. 1), pp. 505-508.

83 Éd. J. GARNIER, dans *PG*, t. 29, c. 704, C 5-7, où «τὸ μὲν, Ἐγέννησεν» renvoie peut-être au *Ps.* 109, 3 (LXX), par ex. selon *Hebr.* 1, 5, et le «τὸ δὲ, Ἔκτισεν», manifestement à *Prov.* 8, 22.

84 M. BREYDY, pp. 69-73 et 81-84.

leur compilation et, pour la période précédente, dans les avatars de leur transmission et dans le jeu de leurs diverses utilisations, sans qu'ils aient grand-chose à apprendre sur les originaux du IV^e siècle dont ils proviennent, tout en les ayant adaptés aux besoins nouveaux des controverses. Témoin précieux de l'histoire de la christologie chalcédonienne syriaque, le florilège compilé par Jean Maron se caractérise par une réelle originalité, que la prochaine édition de M. Breydy ne manquera pas de mettre en relief. Mais il ne mérite malheureusement aucun crédit pour ses deux textes ps.-basiliens, qui ne témoignent ni d'une édition originelle des livres I à III de l'*Adversus Eunomium* ni de celle des livres IV et V sous la forme d'un *Περὶ ἀρχῶν*.

P.S. Notre collègue Dom P.-M. Bogaert nous ayant aimablement prêté le microfilm de l'Abbaye de Maredsous dont D. Amand s'était servi pour son article de 1947 sur le *ms. Parisinus lat. 10596* (*supra*, n. 5), nous avons pu procéder à la comparaison textuelle souhaitée (*supra*, n. 7). Les «testimonia» ps.-basiliens de l'*Epist.* 104 du pape Léon et des *Exempla sanctorum Patrum* correspondent respectivement aux ff. 111^r, 8-26 et 112^r, 15-29 du manuscrit. Celui-ci présente un texte en tout point conforme à la teneur du *De principiis* rufinien édité par P. Koetschau, sans aucune des omissions caractéristiques des deux florilèges. Ces omissions et les autres variantes des deux «testimonia» sont donc imputables aux excerpteurs d'un autre exemplaire du recueil basilien que le modèle du *ms. Parisinus lat. 10596*. — Le *De principiis* plagé dans le *De incarnatione Verbi ad Januarium* du ps. - Augustin, II, *PL*, t. 42, c. 1190, 71 - 1191, 7 ne témoigne pas davantage des leçons caractéristiques du «testimonium» ps.-basilien des *Exempla sanctorum Patrum*.